AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0426
FR0012432516-FS0164

15 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2018, la société par actions simplifiée Omnes Capital[1] (37-41 rue du Rocher, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 989 293 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,03% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions POXEL sur le marché.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Blue Duck. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 24 558 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.